

**DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES ALPES-
MARITIMES**
**4EME BRIGADE DEPARTEMENTALE DE
VERIFICATION**
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
4 RUE LOUISE ACKERMANN

06000 NICE
Téléphone : 04 89 08 99 87
Mél. : 4e-bdv.nice@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par :
Téléphone :
Mél :
Réf. :

Monsieur

ITALIE

Le 07 décembre 2020

Objet : MISE EN GARDE

Monsieur,

Vous avez été avisé de l'engagement d'une procédure de vérification de comptabilité par un avis n° 13 novembre 2020, portant sur l'activité de la SCI pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2019. Le pli, adressé au siège social de la société, à Roquebrune-Cap-Martin, a été retourné à l'expéditeur avec la mention « Destinataire inconnu à l'adresse ».

La première intervention était prévue le mercredi 9 décembre 2020 à 14h à votre siège social.

Vous trouverez en pièce jointe la copie de l'avis de vérification du 13/11/2020 pour information.

Le pli n'ayant pu être distribué, la première intervention ne peut avoir lieu.

Je vous propose une nouvelle date d'intervention, **le jeudi 7 janvier 2021 à 14h à votre siège social, à Roquebrune-Cap-Martin**, afin de procéder à la vérification de l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées portant sur la période visée sur l'avis de vérification.

En cas d'empêchement, je vous remercie de m'en informer aussitôt.

Vous pouvez me joindre au ou par courriel à l'adresse suivante : 4e-bdv.nice@dgfip.finances.gouv.fr

Je vous informe que lorsque le contrôle n'a pas pu avoir lieu du fait du contribuable ou d'autres personnes, sont mises en œuvre, les dispositions prévues par l'article L.74 du Livre des Procédures Fiscales, qui disposent que les bases d'imposition sont évaluées d'office, et les dispositions de l'article 1732-a du Code Général des Impôts, prévoyant que les suppléments de droits mis à la charge du contribuable sont assortis, outre l'intérêt de retard visé aux articles 1727-I, II et III calculé dans les conditions définies à l'article 1727-IV, d'une majoration de 100 %.

Le présent courrier constitue donc une mise en garde d'opposition à contrôle.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Il vous est adressé en recommandé et en simple ce jour, au siège social de la SCI
Roquebrune-Cap-Martin ainsi qu'à l'adresse personnelle
du gérant Monsieur Italie.

Je vous informe également que vous avez la faculté de vous faire assister pour ce contrôle par un conseil de votre choix.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspectrice des Finances Publiques